

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 44
Votes exprimés : 44
POUR : 44
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
21 novembre 2023
Date d'affichage :
21 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAUT – Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER, absent excusé (représenté par Catherine RAMEAU) - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (pouvoir à Guy GUENIFFEY) – Michel CODRAN –
Absents excusés : Christophe GENTIL – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU -
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

AVENANTS AUX CONTRATS CITEO ET DE REPRISE DES MATERIAUX

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, explique que les contrats pour l'Action et la Performance (CAP) barème F et pour la collecte et le traitement des déchets papiers passés avec CITEO expiraient le 31 décembre 2022. Ceux-ci ont fait l'objet d'un avenant d'un an jusqu'au 31 décembre 2023.

L'agrément de CITEO est en cours de négociation. La collectivité est toujours dans l'attente d'un retour de CITEO. Afin que la collectivité dispose d'exutoires de valorisation des déchets triés au 1^{er} janvier 2024 et dans l'attente de l'agrément de CITEO, il est proposé au Conseil Communautaire de passer des avenants aux contrats afin de les prolonger jusqu'à la mise en place effective du nouvel agrément.

Il est également nécessaire de prolonger dans les mêmes conditions les contrats de reprise de tous les matériaux qui sont liés aux contrats CITEO.

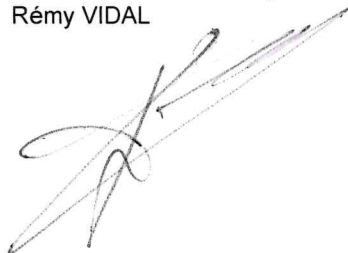
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de passer des avenants aux contrats pour l'action et la performance et pour la collecte et le traitement des déchets papiers passés avec CITEO et également aux contrats de reprise des matériaux avec VALORPLAST pour le plastique, VERALLIA pour le verre et COVED Environnement pour les autres matériaux.

AUTORISE le Président à signer ces avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE UBL EE LE 01/12/2023

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com